

Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets (LSGPP)

Identification en temps réel (ITR)

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX MESSAGES NIST DES SNP

**Document d'accompagnement des versions 1.7.7,
1.7.8 et 2.1.1 du DCI NIST externe des SNP**

Date : 2019-04-08

État : Version définitive

SRT : –

Version : 4.2

No SGDDI : 21758v8A

Classification : Non classifié

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
1.1 Objet	1
1.2 Portée	1
1.3 Documents de références pertinents	2
2. TRANSPORT SMTP	3
2.1 Généralités	3
2.2 Protocoles SMTP et POP	3
2.3 Comparaison des protocoles POP et IMAP	3
2.4 Conservation de message	3
3. INTÉGRITÉ	4
3.1 Champs d'en-tête SMTP	4
3.2 Utilisation des en-têtes SMTP de base	4
3.2.1 EXPÉDITEUR DU MESSAGE : ORGANISME CONTRIBUTEUR	5
3.2.1.1 De : adresse valide de l'organisme	5
3.2.1.2 À : rcmp01 (exemple)	5
3.2.1.3 À : rcmprem1 (exemple)	5
3.2.1.4 Objet : dcn ext: <i>valeur</i> tcn: <i>valeur</i>	5
3.2.1.5 Mots-clés : « name1: <i>valeur1</i> », « name2: <i>valeur2</i> »	5
3.2.1.6 Corps du message et paquet NIST joint	6
3.2.2 EXPÉDITEUR DU MESSAGE : SERVEUR NIST DES SNP	7
3.2.2.1 De : Répondant de la GRC	7
3.2.2.2 Objet : TOT: <i>valeur</i> , ext tcn: <i>valeur</i> , sub: <i>valeur</i>	7
4. RÈGLES FONCTIONNELLES - MESSAGERIE SMTP	8
5. TRAITEMENT DES EXCEPTIONS	9
5.1 Rapports et notifications SMTP	9
5.2 Surveillance	10
5.3 Expiration des messages	10
5.4 Journalisation	10
ANNEXE A : EXEMPLES D'UTILISATION DES EN-TÊTES SMTP	11
Transmission d'un organisme contributeur (serveur) à la GRC	11
Réponse de la GRC à un organisme contributeur (serveur)	11
Transmission d'un organisme contributeur distant (serveur transcodeur) à la GRC	11
Réponse de la GRC à un organisme contributeur distant (serveur transcodeur)	11
Transmission d'un organisme contributeur (Livescan) à la GRC	11
Réponse de la GRC à un organisme contributeur (Livescan)	11
Mots-clés relatifs à la priorité, d'un organisme contributeur (serveur) à la GRC	11
ANNEXE B : SIGLES	13

FIGURES

FIGURE 2-1 : COMPOSANTS SMTP DE L'ITR – REPRÉSENTATION LOGIQUE 3

TABLEAUX

TABLEAU 3-1 : UTILISATION DES EN-TÊTES SMTP DE BASE 4

TABLEAU B-1 : SIGLES 13

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue un complément des Documents de contrôle d'interface (DCI) *National Institute of Standards and Technology* (NIST) pour les services nationaux de police (SNP), aussi appelés DCI NIST-SNP. Il décrit l'interface de sous-système du NIST-SNP relative à l'emploi du protocole de transfert de courrier simple (SMTP). En plus de fournir une représentation logique des composants de cette interface, il décrit les conventions utilisées aux fins d'échange de transactions, ainsi que le système d'identification en temps réel (ITR).

Le présent document décrit comment les différentes composantes du système interagissent afin d'assurer l'échange efficace des transactions NIST-SNP, notamment les conventions, l'intégrité, la surveillance de la livraison et de la réception, le traitement des exceptions et la reprise sur erreur.

Le présent document aborde trois grands sujets, soit :

1. la transmission de messages SMTP et les réponses connexes ainsi que la récupération de messages du protocole POP (Post Office Protocol) (voir la section 2, Transport SMTP, et la section 3, Intégrité);
2. le traitement des messages dans le transport SMTP (voir la section 4, Règles fonctionnelles - messagerie SMTP);
3. le traitement des exceptions (voir la section 5, Traitement des exceptions).

Le présent document n'est pas une spécification. Il s'agit plutôt d'un guide d'utilisation du protocole SMTP qui doit servir de point de départ pour les discussions et ententes ultérieures entre la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les organismes contributeurs.

1.1 Objet

Le présent document vise à fournir des lignes directrices pour l'utilisation des protocoles SMTP et POP. Le public cible comprend les ministères fédéraux et provinciaux ainsi que les organismes contributeurs qui utilisent ces protocoles afin d'envoyer et de recevoir des messages à l'aide du serveur de messagerie de l'ITR, et les fournisseurs qui élaborent des solutions à l'intention des organismes contributeurs.

1.2 Portée

Les protocoles SMTP/POP et SMTP bidirectionnel servent à faciliter les échanges entre les organismes contributeurs et le système d'ITR. Le présent document aborde les aspects de la communication entre organismes contributeurs qui respectent les DCI actuelles à l'intention des organismes externes (versions 1.7.7, 1.7.8 et 2.1.1).

1.3 Documents de références pertinents

- *Transcodeur distant de l'ITR – Document de référence pour les organismes, version 5, février 2011, n° du SGDDI 18709;*
- *Document de contrôle d'interface du National Institute of Standards and Technology pour les contributeurs externes (DCI NIST des SNP), version 1.7.7E2, août 2010, n° du SGDDI 27939;*
- *Document de contrôle d'interface du National Institute of Standards and Technology pour les contributeurs externes (DCI NISTD des SNP), Transactions : Décadactylaire – Criminel, Civil, Réfugié et Demande d'image, version 1.7.8, révision 1.3, mars 2016, n° du SGDDI 38923;*
- *Document de contrôle d'interface du National Institute of Standards and Technology pour les contributeurs externes (DCI NIST des SNP), Transactions : Criminel, Civil, Réfugié et Demande d'image, version 1.7.8, révision 1.6, novembre 2018, n° du SGDDI 43697;*
- *Document de contrôle d'interface NIST des SNP de la GRC pour les contributeurs externes en matière d'immigration, DCI NIST-SNP 2.1.1, version 19, révision 3.0, septembre 2018, n° du SGDDI 40361.*
- *L'ITR pour les organismes, version 16.0, février 2012, n° du SGDDI 20124;*
- *Lignes directrices techniques sur l'ITR à l'intention des organismes, version 5.0, août 2011, n° du SGDDI 20126;*
- *Services canadiens d'identification criminelle en temps réel, Identification en temps réel (ITR) : Introduction à l'intention des organismes, Lignes directrices et politique de sécurité à l'intention des organismes non policiers, version 5.0, août 2011, n° du SGDDI 15761.*

2. TRANSPORT SMTP Généralités

Les fournisseurs et les organismes contributeurs qui souhaitent transmettre, à l'ITR, des transactions conformes à la norme NIST des SNP emploient principalement les protocoles SMTP et POP. L'ITR intègre un serveur de messagerie qui prend en charge les protocoles SMTP et POP. Ce serveur envoie et reçoit les messages entre les organismes contributeurs et le serveur NIST des SNP (SNS).

Note: Remarque : Les schémas contenus dans le présent document offrent des représentations logiques des composantes et fonctionnalités de l'ITR. Il n'existe aucune représentation physique de ce système ou de l'architecture d'application.

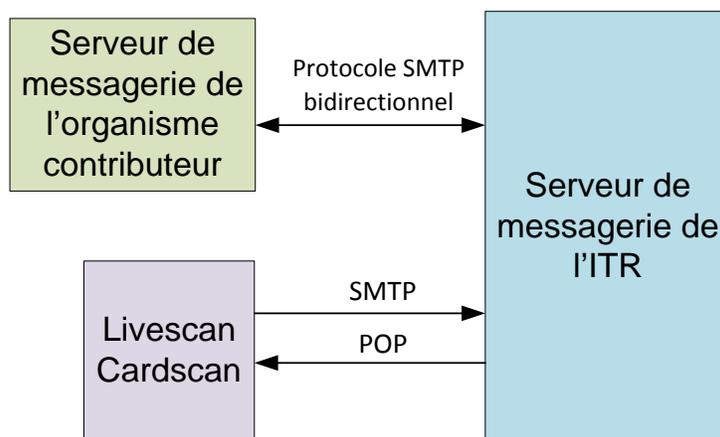


Figure 2-1 : Composants SMTP de l'ITR – Représentation logique

2.2 Protocoles SMTP et POP

Le serveur de messagerie des organismes contributeurs utilise le protocole SMTP bidirectionnel afin d'envoyer des transmissions et de recevoir des réponses NIST du système d'ITR. Les dispositifs Livescan et Cardscan se relient au serveur de messagerie de l'ITR et emploient ce protocole en vue de transmettre leurs transactions, ainsi qu'un client POP afin de récupérer les réponses NIST à partir d'une boîte de courriel hébergée sur le serveur de messagerie de l'ITR.

2.3 Comparaison des protocoles POP et IMAP

Le protocole POP est celui qui est requis par la GRC pour la récupération de message des dispositifs Livescan et Cardscan. Le protocole IMAP n'est pas pris en charge, car il crée une copie du message sur le serveur de courrier de l'ITR, obligeant ainsi le personnel administratif de système de la GRC de supprimer ce fichier manuellement.

2.4 Conservation de message

On supprime tout message de plus de 30 jours qu'un organisme contributeur laisse sur le serveur de l'ITR.

3. INTÉGRITÉ

3.1 Champs d'en-tête SMTP

Les enregistrements d'en-tête SMTP fournissent des renseignements sur l'expéditeur et les destinataires d'un message, ainsi que d'autres données d'information et de contrôle.

Le présent document décrit les normes de structuration des messages SMTP que tous les organismes contributeurs certifiés selon les versions 1.7.7, 1.7.8 et 2.1.1 du DCI externe doivent adopter. Ceux non certifiés peuvent continuer à transmettre des messages SMTP selon les pratiques précédentes, mais on les encourage à adopter les nouvelles conventions, le cas échéant.

Le contenu des en-têtes SMTP n'est pas validé autrement que pour déterminer la validité des adresses dans les champs « À » et « De ». Toutefois, plusieurs règles fonctionnelles sont appliquées dans le système de messagerie de l'ITR pour les messages entrants et sortants. Celles-ci sont décrites à la section 4, Règles fonctionnelles - messagerie SMTP.

3.2 Utilisation des en-têtes SMTP de base

Le tableau ci-dessous décrit les enregistrements d'en-tête SMTP de base utilisés dans l'infrastructure de messagerie de l'ITR. La section ci-dessous décrit chacun d'entre de façon détaillée.

Tableau 3-1 : Utilisation des en-têtes SMTP de base					
Direction du message		Enregistrement d'en-tête SMTP			Corps
Expéditeur	Destinataire	De	À	Objet	Pièce jointe NIST
Organisme contributeur	Serveur NIST-SNP	Adresse valide de l'organisme	Boîte de réception de la GRC	dcn ext: <i>valeur</i> tcn: <i>valeur</i>	Protocole MIME (extension polyvalente de courrier Internet), « partie simple » ou « partie multiple »
Serveur NIST des SNP	Organisme contributeur	Application de messagerie cliente de la GRC	Adresse valide de l'organisme	dcn ext: <i>valeur</i> tcn: <i>valeur</i> sub: <i>valeur</i>	« Partie multiple » MIME

3.2.1 EXPÉDITEUR DU MESSAGE : ORGANISME CONTRIBUTEUR

3.2.1.1 De : adresse valide de l'organisme

Le système valide l'adresse d'expédition (« De : ») du contributeur afin de déterminer si on a indiqué un nom de domaine de messagerie connu. Il ne tient pas compte de la partie « *utilisateur* » de la structure d'adresse (par exemple, dans l'adresse « *serveur123@organismex.domaine1.ca* », la partie « *organismex.domaine1.ca* » doit être enregistrée dans l'infrastructure de messagerie de l'ITR).

3.2.1.2 À : rcmp01 (exemple)

Par exemple : l'adresse « *rcmp01@rtiddomain* » correspond à la destination. On fournit le nom de domaine privé de l'ITR aux organismes lors du processus de certification. Par exemple, dans la forme : « To: *rcmp01@rtiddomain* »

3.2.1.3 À : rcmprem1 (exemple)

Par exemple, l'adresse « *rcmprem1@rtiddomain* » correspond à la destination des transmissions des organismes distants qui utilisent le transcuteur Cogent.

3.2.1.4 Objet : dcn ext: *valeur* tcn: *valeur*

L'enregistrement d'en-tête « Objet » doit contenir les valeurs DCN externe et TCN générées par l'organisme contributeur et contenues dans le paquet NIST joint dans la forme « Subject: EXT DCN: *value* TCN: *value* »

Il contient la valeur TCN de la transmission NIST indiquée par l'étiquette 1.009. Cette information **est obligatoire** dans le cas des organismes qui demandent une certification relative aux versions 1.7.7, 1.7.8 et 2.1.1 du DCI NIST-SNP.

En outre, il est possible d'inclure jusqu'à deux autres valeurs facultatives à l'aide de la même syntaxe, à savoir un nom d'étiquette précédé d'une espace (à moins qu'il ne s'agisse du premier caractère de l'objet), suivi d'une virgule puis d'une espace facultative et enfin de la valeur de l'étiquette. Par exemple, l'élément « *dcn:valeur* » du numéro de document du contributeur est indiqué au moyen de l'étiquette 2.800. De telles valeurs peuvent figurer dans n'importe quel ordre dans le champ d'objet.

Cette information identifie le message aux fins de suivi et de dépannage, sans avoir à traiter le paquet NIST MIME joint.

3.2.1.5 Mots-clés : « name1: *valeur1* », « name2: *valeur2* »

Il est possible de fournir les mots-clés dans l'en-tête SMTP en vue d'aider à la détermination du type de transaction comprise dans le paquet NIST ainsi que la priorité de traitement demandée. Il s'agit d'une **fonctionnalité facultative** qui permet de relever des transactions particulières.

Note: Remarque : l'emploi de mots-clés afin de déterminer les types de transactions et la priorité demandée constitue un processus que l'ITR n'autorise que dans des cas particuliers. En effet, il est interdit d'inclure ces mots-clés sans avoir conclu un accord préalable avec la GRC.

On peut employer l'enregistrement d'en-tête associé aux mots-clés afin de transmettre des métadonnées additionnelles au sujet de la charge utile en pièce jointe, comme l'établit l'entente entre la GRC et le contributeur.

Les métadonnées comprises dans cet enregistrement servent à réacheminer le message à une boîte de réception de destination différente de celle par défaut et selon une autre priorité de niveau de service, sans ouvrir la charge utile NIST.

L'enregistrement d'en-tête pour les mots-clés est facultatif. Si on l'utilise, il comporte alors des paires « nom-valeur » entre guillemets doubles, le caractère « : » séparant le nom et la valeur.

La GRC transmet les paires valides au contributeur. Le système ne tient pas compte des paires invalides, qui n'ont donc aucun effet.

Afin que le système tienne compte des mots-clés, le contributeur doit ajouter la fonctionnalité d'inclusion d'enregistrement de mots-clés et de paires « nom-valeur » dans l'en-tête, alors que l'ITR doit ajouter la fonctionnalité de détection d'en-tête de mots-clés et de paires « nom-valeur ».

Exemple

Mots-clés : *“tot:IMM”*, *“pry:2”*. Selon une entente explicite établie précédemment, le système reconnaît cette information comme un type de transaction « transmission d'inscription à l'immigration » (IMM) selon une priorité de niveau 2. Dans cet exemple, « tot » constitue le nom du premier paramètre et comprend le code du type de transaction. Le nom du deuxième paramètre, « pry », présente une priorité selon une valeur numérique, en l'occurrence, « 2 ». La GRC indique les valeurs valides qu'elle accepte pour chaque paramètre.

3.2.1.6 Corps du message et paquet NIST joint

La norme NIST de l'ITR n'exige pas que le corps du message soit rempli. Le paquet NIST doit toutefois être codé MIME (base 64) et peut être intégré au contenu comme partie simple ou multiple. L'ITR privilégie la partie multiple, mais cela n'est ni mis en œuvre ni validé à l'heure actuelle.

Pour obtenir des renseignements sur les termes SMTP, ESMTP et MIME, veuillez consulter les documents pertinents (notamment rfc821, rfc822, rfc1428, rfc2045 et rfc2046).

En ce qui a trait au contenu du paquet NIST du message codé MIME, on recommande aux organismes contributeurs d'utiliser l'extension de fichier « .nist ». Cette valeur est précisée dans le paramètre « name= » ou « filename= » de l'enregistrement d'en-tête relatif au type de contenu.

3.2.2 EXPÉDITEUR DU MESSAGE : SERVEUR NIST DES SNP

Les enregistrements d'en-tête décrits précédemment et leur mode d'utilisation s'appliquent également aux messages provenant de la GRC, à quelques exceptions près.

3.2.2.1 De : Répondant de la GRC

Le champ De : « From: » présente le pseudonyme et l'adresse structurée rfc822. Les autres en-têtes, comme Chemin de retour « Return-path: », Répondre à « Reply-to: » et Expéditeur « Originator: », ne contiennent que l'adresse structurée rfc822 du client de messagerie de l'application, « nnsmpm@rtiddomain » (p. ex., De : rtidmailclient <nnsmpm@rtiddomain>).

3.2.2.2 Objet : TOT: *valeur*, ext tcn: *valeur*, sub: *valeur*

L'enregistrement d'en-tête « Subject: » doit comprendre le type de transaction et la valeur TCN externe générée par l'organisme contributeur et contenue dans le paquet NIST joint soumis à l'ITR. Le présent message constitue la réponse connexe.

La valeur de l'enregistrement d'en-tête « Subject: » est constituée de la valeur TOT et de la valeur TCR (référence de contrôle de transaction) de la transmission NIST, conformément aux étiquettes 1.004 et 1.010 respectivement.

De plus, on peut inclure jusqu'à deux autres valeurs facultatives à l'aide de la même syntaxe. Par exemple, la valeur « sub: *valeur* » représente le numéro de transmission interne de la GRC. De telles valeurs peuvent apparaître dans n'importe quel ordre dans le champ d'objet.

4. RÈGLES FONCTIONNELLES - MESSAGERIE SMTP

Le système applique plusieurs règles fonctionnelles dans l'infrastructure de messagerie de l'ITR, notamment :

- la vérification de toutes les transmissions reçues et réponses envoyées afin de confirmer qu'elles ne renferment pas plus d'une (1) pièce jointe;
- la limitation de la taille des messages; ceux de plus de 50 Mo sont rejetés. Cette taille varie selon le type de transaction NIST. Celle des images décadactylaires et d'empreintes latentes peut varier considérablement en raison des facteurs relatifs à la résolution et à la compression;

La GRC se réserve le droit de restreindre la taille des messages selon les besoins fonctionnels et les limites du réseau, de façon à assurer la gestion d'un mécanisme de transport SMTP fiable et robuste.

- la vérification du nom de domaine dans la portion réservée à l'adresse de domaine dans les enregistrements d'en-tête « À » et « De » (*To:* et *From:*) pour tous les messages reçus et envoyés.

5. TRAITEMENT DES EXCEPTIONS

5.1 Rapports et notifications SMTP

Le sous-système de réponse de l'ITR transmet des résultats, des accusés de réception, des réponses informatives ou des erreurs. Les messages de réponses de recherche externe (SRE), d'accusé de réception (ACK) et d'erreur (ERRT) sont documentés dans le DCI NPS-NIST externe.

L'auteur du message peut relever les avis de non-livraison. Leur titre correspondra à l'une des nombreuses composantes administratives de l'infrastructure de messagerie, par exemple :

- De : scmrtid1@rtiddomain;
- De : scmrtid2@rtiddomain;
- De : root@rtiddomain;
- De : postmaster@rtiddomain.

Les rapports ou avis sont générés sous forme d'exceptions dans le cas d'échec du processus de stockage et d'acheminement, ou encore en cas d'infraction à l'une des règles fonctionnelles (définies à la section 4). Les systèmes des organismes contributeurs doivent accepter ces types de messages et pouvoir les distinguer des réponses normales contenant des paquets NIST.

Le système d'ITR acceptera également les avis d'erreur générés par les organismes contributeurs. Toutefois, les types d'erreurs se limitent alors aux échecs du processus de transport SMTP entre le système et la composante de stockage et d'acheminement adjacente au site de l'organisme contributeur. Il ne faut pas signaler à l'ITR les erreurs survenant dans l'infrastructure du contributeur. D'autre part, en cas de problème dans le contenu ou la structure d'un paquet NIST reçu par un organisme contributeur, il faut signaler l'erreur par les voies habituelles (Bureau d'assistance centrale des SNP de la GRC).

Les organismes contributeurs et le SNS peuvent recevoir des rapports d'exception dans les situations suivantes :

- en cas d'échec de livraison ou du processus de stockage et d'acheminement (X1), c.-à-d., le système d'ITR ne peut accepter le message envoyé;
- la réception d'un message ne satisfaisant pas à l'une des règles fonctionnelles de messagerie SMTP (X2);
- la réception par l'application cliente de messagerie d'un message qui ne satisfait pas à l'une des règles fonctionnelles de l'ITR (X3).

Les organismes contributeurs peuvent envoyer des rapports d'exception dans les cas suivants :

- en cas de défaillance du processus de stockage et d'acheminement (X1). L'organisme contributeur ne peut accepter un message du système d'ITR. Ce type d'échec se limite aux erreurs de transport SMTP, comme l'incapacité de compléter une opération de stockage et de réacheminement ou la détection d'une adresse de destination invalide.

5.2 Surveillance

L'infrastructure de messagerie de l'ITR surveillera les boîtes de courriel et les files d'attente de messages afin de relever tout problème. Les boîtes de réception et les files d'attente de messages (entrants et sortants) ne doivent contenir que des messages transitoires dont le traitement est continu. L'accumulation ou la présence permanente de messages à l'un ou l'autre de ces emplacements est signe d'un problème lié au processus de stockage et d'acheminement. De même, l'absence de messages à l'un ou l'autre de ces emplacements pendant une période prolongée peut signifier qu'il existe un problème dans le système.

L'activité des boîtes de courriel Livescan, qui renferment des messages de réponse, fait également l'objet d'un contrôle. La présence de messages dans une boîte aux lettres Livescan pendant une période prolongée peut révéler un problème lié à la configuration du dispositif en question ou du client POP. Les administrateurs de l'ITR communiquent avec les organismes contributeurs en vue de discuter des causes de ces problèmes ainsi que des mesures à prendre afin d'y remédier.

5.3 Expiration des messages

La détection et le signalement de l'expiration des messages s'effectuent dans l'infrastructure de messagerie. L'expiration de messages entrants entraîne la création d'un avis d'erreur, demeurant la boîte de courriel jusqu'à ce qu'on les supprime manuellement. Dans le cas des messages sortants, le serveur consigne les erreurs et tente de les transmettre à nouveau si l'emplacement suivant (un serveur de courrier, une boîte de réception, etc.) n'est pas accessible. La surveillance des journaux d'erreur est assurée par les administrateurs système de la GRC, qui prennent alors des mesures correctives à ce sujet.

5.4 Journalisation

L'infrastructure de messagerie de l'ITR compile des journaux où sont inscrits les événements liés aux transmissions et aux réponses. Bien qu'il existe un vaste éventail d'événements à journaliser, le serveur de messagerie SMTP et le détecteur de virus constituent les deux composantes d'intérêt.

Ces deux serveurs et leurs journaux respectifs fournissent les principaux outils de diagnostic permettant de déterminer des problèmes liés à l'infrastructure de messagerie. Les journaux servent à déceler les erreurs de système, mais ils jouent également un rôle important dans la détermination des problèmes après leur signalement.

ANNEXE A : EXEMPLES D'UTILISATION DES EN-TÊTES SMTP

Transmission d'un organisme contributeur (serveur) à la GRC

To: rcmp01@rtiddomain
From: agency001@agency.server1.com
Subject: ext dcn: 12345678903434343434 tcn: 0355123000001

Réponse de la GRC à un organisme contributeur (serveur)

To: agency001@agency.server1.com
From: rtidmailclient <nnspmr@rtiddomain>
Subject: ACKT ext tcn: 0355123000001 sub:12345678901

Transmission d'un organisme contributeur distant (serveur transcodeur) à la GRC

To: rcmprem1@rtiddomain
From: remotex@remoteagencyx.rtiddomain
Subject: ext tcn: 0325259000001

Réponse de la GRC à un organisme contributeur distant (serveur transcodeur)

To: remotex@remoteagencyx.rtiddomain
From: rtidrespondp <nnspmr@rtiddomain>
Subject: ERRT ext tcn: 0325259000001

Transmission d'un organisme contributeur (Livescan) à la GRC

To: rcmp01@rtiddomain
From: user1@lsrtiddomain
Subject: ext tcn: 0355123000001

Réponse de la GRC à un organisme contributeur (Livescan)

To: user1@lsrtiddomain
From: rtidmailclient <nnspmr@rtiddomain>
Subject: SRE ext tcn: 0355123000001 sub:12345678901

Mots-clés relatifs à la priorité, d'un organisme contributeur (serveur) à la GRC

To: rcmp01@rtiddomain
From: agency001@agency.server1.com
Keywords: "tot:IMM", "pry:2"

Subject: ext dcn: 12345678903434343434 tcn: 0355123000001

ANNEXE B : SIGLES

Les sigles suivants ont été utilisés dans le présent document.

Tableau B-1 : Sigles	
Sigle	Définition
ACK	Accusé de réception
ACKT	Accusé de réception d'empreinte décadactytaire (transaction)
AQ	Assurance de la qualité
DCI	Document de contrôle d'interface
DCN	Numéro de contrôle de document (une étiquette d'identification ou champ exclusif de la disposition d'enregistrement pour une transaction CARY donnée. En général, le contributeur génère le DCN. À noter qu'il est créé par le SNS de l'ITR dans le cas d'une transmission du FBI.)
DDP	Demande de proposition
ERRT	Erreur d'empreinte décadactytaire (transmission – DCI NPS-NIST)
ESMTP	Protocole de transfert de courrier simple (SMTP) étendu
EXT	Externe
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GT	Groupe de travail
IMAP	Protocole d'accès message Internet
IMM	Immigration (transmission d'inscription)
ITR	Identification en temps réel
LSGPP	Livraison de systèmes et gestion de portefeuilles de projets
MIME	Extension polyvalente de courrier Internet
Mo	Mégaoctet
NIST	National Institute of Standards and Technology (US)
NPS	National Police Services
OCPN	Offre à commandes principale et nationale
POP	Protocole de bureau de poste
SAID	Système automatisé d'identification dactyloscopique (un composant majeur du système d'ITR, qui effectue la mise en correspondance des empreintes dactyloscopiques)
SGDDI	Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information
SITR	Système d'identification en temps réel
SMTP	Protocole de transfert de courrier simple
SNP	Services nationaux de police
SNS	Serveur <i>National Institute of Standards and Technology</i> des Services nationaux de police (SNP-NIST ; GRC – gestionnaire des transactions et de l'acheminement des travaux pour l'ITR)

Tableau B-1 : Sigles	
Sigle	Définition
SRE	Réponse de recherche (ou résultats) externe (empreintes décadactylaires)
SRT	Structure de répartition du travail
TCN	Numéro de contrôle de transaction (étiquette ou nom de champ de la disposition de l'enregistrement)
TCR	Référence de contrôle de transaction (numéro)
TOT	Type de transaction